

# Union des Juifs pour la Résistance et l'Entz'aide

EDITION ILLÉGALE  
JANVIER 1944

SIÈGE CENTRAL :  
152, Cours Gambetta  
LYON

REEDITION  
AOÛT 1944

## SON ACTION ET SES BUTS

Plus de trois ans d'occupation allemande ont très durement frappé la communauté juive de France.

Sur le plan juridique, l'application du statut a enlevé à des dizaines de milliers de Juifs la possibilité d'exercer leur profession et de gagner ainsi leur vie. Par dizaines de milliers ils ont été voués à une existence nécessaire et incertaine et souvent à la misère.

Cette situation difficile a été rendue plus pénible encore par les mesures que les nazis ont eux-mêmes prises et fait prendre par Vichy dès le mois de mai 1941, date à laquelle furent internés les premiers Juifs étrangers vivant à Paris. Depuis lors, et surtout à compter de juillet 1942, les internements, les déportations, les fusillades d'otages se multiplièrent pour tous les Juifs d'Europe. Sur la barbarie des hitlériens, sur leur cruauté sadique, il n'est plus besoin de s'arrêter aujourd'hui. Chaque Juif en a fait l'expérience douloureuse dans ses amis, ses proches.

Elle est d'autant plus étendue que tous les Juifs, quels qu'ils soient, sont frappés, et le danger est d'autant plus général que tous les Juifs, quels qu'ils soient, sont visés ; la nationalité, l'âge, le sexe, l'état de santé, les services rendus à la patrie d'origine ou d'adoption, rien n'entre en ligne de compte. Le Juif, quel qu'il soit, est aux yeux de la brute nazie, un être qui doit disparaître.

Les Juifs, il faut bien le dire, n'ont pas estimé immédiatement à sa tragique importance le danger qui les menaçait. Ils ont, au début, exécuté à la lettre toutes les instructions édic-

tées contre eux. Ils ont été trompés par les dirigeants de l'Union Générale des Israélites de France, organisation de collaborateurs créée par les boches et le commissariat aux questions juives. Ces dirigeants leur ont enseigné la résignation comme le meilleur moyen de se défendre, comme si présenter soi-même sa nuque au bourreau empêchât la hache de s'abattre. Ces dirigeants ont exécuté l'œuvre de division réclamée par les boches en donnant les Juifs immigrés et en marchandant honteusement quelque répit pour les Juifs français.

### L'ATTITUDE DES JUIFS DE FRANCE DEVANT LA MENACE

Quand, enfin, les Juifs de France ont compris la justesse de l'enseignement prodigué par certaines organisations juives de résistance, quand ils ont tiré la leçon de la douloureuse et tragique expérience des derniers mois, ils ont répondu par une résistance passive et active aux mesures prises contre eux.

### LES JUIFS SE DÉFENDENT ET LUTTENT

Beaucoup de Juifs ont pensé à une défense individuelle, à un « planquage » personnel. L'action de solidarité clandestine qui pourtant s'imposait en toute logique, fut totalement négligée, sauf en ce qui concerne un certain nombre d'enfants. Puis, de plus en plus ils ont apporté leur adhésion aux différentes organisations de résistance opérant sur le sol de France. Le nombre de Juifs dans

les rangs de patriotes est en constante croissance. Nombreux sont ceux qui parmi eux déjà aujourd'hui, les armes à la main, châtient nos bourreaux. Partout où ils sont, ils se dépensent sans compter, avec une bravoure remarquable et un esprit de sacrifice exemplaire. Dans cette lutte menée sur le sol de France, ils rejoignent leurs frères, les soldats juifs qui combattent vaillamment dans les rangs des armées britanniques, soviétiques et américaines.

#### LE DANGER DU COMBAT ANONYME

Mais, exception faite pour quelques organisations juives, c'est à titre individuel et s'effaçant en tant que Juifs dans la masse de leurs camarades que ces éléments participaient à la lutte pour la libération de la France.

Ce combat anonyme a permis aux antisémites de partout de poursuivre la plus odieuse de leurs campagnes de propagande, en accusant les Juifs d'être à Alger ou à Londres, les meneurs et les excitateurs d'envoyer les autres au combat sans y prendre part. Comme on les en avait accusés en 14-18 et 39-40, malgré le pourcentage particulièrement élevé des Juifs ayant combattu dans toutes les armées. Et ces assertions mensongères et infâmantes ont quelquefois trouvé crédit dans certains milieux, malgré les milliers de Juifs emprisonnés et déportés pour action patriotique, malgré les tortures endurées et les sacrifices consentis par des centaines des nôtres condamnés à mort par les tribunaux spéciaux nazis ou vichyssois.

#### LA LUTTE POUR LE DROIT ET LA LIBERTÉ DES JUIFS

L'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide a relevé le défi jeté par les nazis. Elle organise l'auto-défense des Juifs par un gros effort d'entr'aide et de solidarité. Unir les Juifs en vue de parer autant que possible aux mesures exterminatrices. Voilà le premier but que s'est assigné notre Union.

Mais il ne suffit pas d'adoucir plus ou moins la condition d'esclave qui nous est imposée, il s'agit de rejeter le fardeau d'esclavage tout entier, de

reconquérir le droit à la vie dans le travail et dans la paix.

Dans les rangs de notre Union prennent place tous les Juifs qui, sans égard pour leurs opinions politiques, trouvent que le premier devoir de chaque Juif est de résister aux velléités exterminatrices des ennemis mortels par tous les moyens y compris la lutte armée. Par l'existence de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide, les Juifs affirment leur présence dans la lutte du peuple de France pour son indépendance.

Cependant tout en soulignant leur participation à la lutte en tant que Juifs, ils se rendent compte qu'ils mènent pour leur existence et pour leur liberté ne peut pas être séparée de la lutte menée par tous les Français pour la liberté du pays, comme les souffrances endurées par eux ne peuvent être considérées que comme une fraction de tous les malheurs qui se sont abattus sur la maison entière du fait de l'oppression hitlérienne.

La lutte de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide est une lutte patriotique. Les Juifs de France ne demandent pas la pitié pour les persécutés, par leur combat d'aujourd'hui ils acquièrent des titres pour réclamer à la France de demain la restitution de leurs droits d'homme et de citoyen dont ils ont été frustrés par les hypocrites de Vichy, vendus à l'ennemi.

#### UNIR TOUS LES JUIFS

La propagande et les persécutions anti-juives se dressent contre tous les Juifs en général. Abstraction faite de certaines déclarations purement verbales n'ayant pour but que d'endormir notre vigilance, aucune distinction n'est faite entre les Juifs quels qu'ils soient : Français, Polonais, Allemands, Turcs ou Néo-Zélandais, tous sont voués au même sort : l'extermination. Prolétaires ou bourgeois, sionistes ou communistes, athées ou religieux, ils ne seront jamais considérés autrement que comme des Juifs tout court, c'est-à-dire des êtres pour lesquels il ne doit pas y avoir de place sous le soleil.

L'unité entre tous les Juifs pour leur défense et leurs droits à la vie est donc la suite logique résultant de l'attitude de l'ennemi. De même

que l'unité entre les Juifs s'impose à l'intérieur de chaque pays, elle s'impose aussi à l'échelle internationale. L'hitlérisme proclame ouvertement et sans cesse qu'il s'agit de détruire entièrement la race juive.

## PROGRAMME DE L'UNION DES JUIFS POUR LA RÉSISTANCE ET L'ENTR'AIDE

### A. L'ENTR'AIDE

Il est clair que le travail de solidarité doit apparaître dans toute son importance. Cette solidarité doit se manifester sous forme d'assistance matérielle et d'aide au « planquage ». Il convient donc :

1. de créer des Comités régionaux, locaux ou de quartiers pour venir en aide matériellement à tous les Juifs nécessitant en liberté ou internés, à l'aide de fonds recueillis aux moyens de souscriptions ou provenant des organismes centraux.

2. De créer partout un service d'assistance sociale qui s'occupera spécialement des enfants, des vieillards, des malades (contact avec toutes les organisations non-juives qui peuvent être utiles à cet effet).

3. De créer partout un service de papiers d'identité pour aider les Juifs à passer dans l'illégalité (utilisation dans toute la mesure du possible de toutes les complicités que peut ménager la bienveillance des fonctionnaires).

### B. RESISTANCE

1. Propagande écrite et orale en vue d'implanter l'idée de la résistance parmi les masses juives, dans le cadre de la lutte commune avec tous les Français pour la libération du pays.

2. Création de Groupes de Combat qui aient pour tâche de participer, dès à présent, à des actions de défense de Juifs telles que résistance à la déportation, évasions et suppression des « mouchards ». Ces groupes de combat doivent prendre place dans les rangs des F. F. I. qui combattent pour la libération de la France.

3. Instruction militaire pour tous les hommes valides englobés dans le détachement : constitution de stocks

Cette politique d'unité juive n'a jamais visé d'autre but que la défense commune des Juifs contre les antisémites et ne doit jamais enfreindre les devoirs des Juifs envers les pays dont les Juifs sont citoyens.

d'armes, de munitions, de vivres, de produits pharmaceutiques.

4. Création d'un service de renseignements au profit des Forces Françaises Intérieures et des troupes alliées en cas de débarquement.

### C. REPRESENTATION DES JUIFS

L'Union des Juifs de France pour la Résistance et l'Entr'aide œuvrera de toutes ses forces à la création d'une représentation unique des Juifs de France englobant les représentants de tous les groupements juifs de résistance. Cet organisme représentera les Juifs auprès du C. R. N. jusqu'à la victoire auprès du Gouvernement provisoire de la République après la victoire, ainsi qu'auprès des instances juives internationales.

### D. ADHESION ET UNION DES JUIFS POUR LA RESISTANCE ET L'ENTR'AIDE

1. Peut adhérer à l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide, tout Juif, homme ou femme, qui reconnaît et fait sien le programme de l'Union, quelles que soient son opinion politique et sa conception philosophique et qui promet d'aider à sa réalisation dans la mesure de ses possibilités.

2. Appliquant la règle commune de toutes les organisations clandestines, l'Union des Juifs pour la R. et E., impose à tous ses adhérents une discrétion rigoureuse. Le moindre renseignement transmis à l'ennemi dans quelque circonstance que ce soit, est considéré comme un acte de trahison.

### E. CAHIER DE REVENDICATION

L'Union des Juifs pour la Résistance et l'entr'aide formulera auprès

des pouvoirs publics et de l'opinion les revendications suivantes :

1. Restitution aux Juifs de tous leurs droits civils, civiques, politiques, économiques et de nationalité par l'abrogation des lois d'exception prises en vertu de l'idéologie raciste. Egalité des Juifs avec leurs concitoyens. Egalité de traitement pour tous les étrangers sans distinction.

2. Rapatriement par les pouvoirs publics de tous les Juifs déportés ou expulsés au lieu de leur domicile ou de leur résidence avant leur déportation ou leur expulsion, selon la volonté de l'intéressé. Regroupement des familles. Constitution des organismes nécessaires à l'exécution immédiate de ces mesures.

3. Liberté d'émigration et d'immigration sous le contrôle de l'État sans discrimination au détriment des Juifs.

4. Réintégration des fonctionnaires civils et militaires des agents révoqués ou mis à la retraite, en vertu des lois d'exception. Réintégration dans toutes les professions libérales, dans tous les métiers, dans le commerce, l'industrie et l'artisanat de tous les Juifs exclus de droit ou de fait. Suppression du *numerus clausus* dans les écoles et les facultés.

5. Reconstitution de toutes les organisations, de toutes les institutions, de tous les groupements dissous en vertu de la législation d'exception.

6° Restitution des biens confisqués, aliénés ou non. Légitime dédommagement des pertes subies en raison de l'application des lois et décrets d'exception.

7. Condamnation de l'antisémitisme en tant qu'instrument d'oppression intérieure et extérieure. Liquidation immédiate du Commissariat aux questions juives. Dissolution et liquidation de l'U. G. I. F.

8. Mise en accusation devant les tribunaux nationaux et internationaux de tous les responsables, quels qu'ils soient, de la législation et des mesures antijuives et de leur exécution. Confiscation des biens de tous les responsables et agents d'exécution (législateurs, administrateurs, séquestres, journalistes, propagandistes, etc...). Dévolution de ces biens au fonds national ci-après défini.

9. Création d'un fonds national destiné à venir en aide à toutes les victimes des lois d'exception et à leur famille, aux combattants juifs disparus.

Le jour approche où disparaîtra du monde la tyrannie nazie, où prendront fin les atrocités hitlériennes perpétrées contre les Juifs et les peuples asservis.

Dans une France libérée, sous un régime de démocratie véritable, les Juifs de France retrouveront une vie d'hommes libres. Mais ils y auront droit d'autant plus qu'ils auront lutté pour la reconquête de leur liberté.

Avec l'Union des Juifs pour la Résistance et l'entr'aide, tous les Juifs de France trouveront leur place dans la lutte contre l'ennemi.

Janvier 1944.

L'Union des Juifs pour la  
Résistance et l'Entr'aide.

Pour vos droits, adhérez à l'Union des Juifs  
pour la Résistance et l'Entr'aide.

*Engagez-vous dans les  
groupes de combat Juifs.*

**LISEZ ET FAITES LIRE « DROIT et LIBERTÉ »**

Prix : 1 franc